



## Projet d'interdiction du chalutage en eaux profondes

# Un vote favorable à la pêche professionnelle acquis grâce à la mobilisation de tous



**Les élus des Comités des Pêches Maritimes de Bretagne, du Pays de Loire et du Nord-Pas-de-Calais-Picardie tiennent à adresser leurs plus vifs remerciements à tous les pêcheurs professionnels et aux représentants de la filière aval** qui se sont mobilisés contre le projet d'interdiction du chalutage en eaux profondes. Votre détermination et vos actions ont largement contribué à ce que le Sénat rejette ce projet d'interdiction du chalutage en eaux profondes prévu dans la loi sur la Croissance bleue, dite loi Leroy.

Ce vote survient une semaine après celui de l'Assemblée nationale qui avait déjà été favorable aux intérêts légitimes de la pêche professionnelle. Il prouve une nouvelle fois que lorsque les pêcheurs sont unis vers une même cause, les élus des Comités des Pêches sont encore plus forts pour défendre efficacement la filière.

En s'opposant à l'interdiction du chalutage en eaux profondes, les sénateurs français –comme les députés la semaine dernière- ont fait preuve de bons sens et ont reconnu les efforts que vous menez tous depuis de nombreuses années en faveur d'une pêche durable et responsable.

**Cependant la vigilance restera toujours de mise.** En l'espace d'une semaine, nous avons dû mener deux batailles devant les deux Chambres du Parlement pour lever le risque d'une interdiction potentielle de l'activité de pêche au chalut. Il serait illusoire de croire les Ong environnementales opposées à notre métier pour des raisons idéologiques abandonneront si facilement le combat. Elles chercheront certainement d'autres voies pour arriver à leur fin : la mort des arts traïnants.

Déjà une nouvelle échéance se profile. Le Parlement européen doit examiner dans les prochains mois le projet d'interdiction du chalutage en eaux profondes au-delà de 800 mètres de profondeur. Les termes du débat ont le mérite d'être plus clairs, mais nous devons rester attentifs à ce qu'ils ne soient pas détournés par certaines Ong pour remettre en cause l'ensemble de l'activité de chalutage en Europe. Nous vous demandons donc de rester mobilisés et d'être prêts à manifester votre opposition à ce futur projet si besoin.

Pour leur part, les élus des Comités des Pêches Maritimes de Bretagne, du Pays de Loire et du Nord-Pas-de-Calais-Picardie restent déterminés à défendre avec vigueur les intérêts des pêcheurs professionnels et de l'ensemble de la filière.

Les Présidents des Comités des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de  
Bretagne, du Pays de Loire et du Nord-Pas-de-Calais-Picardie